

Arrêté n° R20-2019-10-08-001 rectifiant l'arrêté du 24 janvier 1995 portant inscription au titre des monuments historiques du Couvent de l'Annonciation, à 20238 MORSIGLIA (Haute-Corse)

*La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole
Chevalier des Palmes Académiques*

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II, modifié par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu l'article L4421-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, préfère hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté en date du 15 janvier 2018 de la ministre de la Culture et de la Communication portant nomination de M. Franck LEANDRI en qualité de directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R20-2018-05-22-008 en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck LEANDRI, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté n°95-018 en date du 24 janvier 1995 portant inscription du couvent de l'Annonciation, à Morsiglia (Haute-Corse) ;

Le Conseil des sites de Corse, en sa formation du patrimoine, entendu en sa séance du 24 novembre 1994 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

considérant que l'arrêté susvisé du 24 janvier 1995 comporte une erreur matérielle concernant l'identification des parcelles d'assises de l'immeuble,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°95-018 en date du 24 janvier 1995 susvisé est modifié comme suit : «est inscrit au titre des monuments historiques le Couvent de l'Annonciation avec son église, en totalité, situé à convento, 20238 Morsiglia (Haute-Corse), sur les parcelles numéro 868 et 869, d'une contenance de 887 m² et de 873 m², figurant au cadastre section A, et appartenant à la commune de Morsiglia depuis une date antérieure au 1er janvier 1956. Un plan est annexé au présent arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du Couvent de l'Annonciation, à Morsiglia (Haute-Corse).»

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Ajaccio, le 08. octobre 2019

Pour la Préfète de Corse et par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles



Franck LEANDRI

Plan joint à l'arrêté préfectoral n° ~~R20-2019-10-08-001~~ du 08 octobre 2019
rectifiant l'arrêté du 24 janvier 1995 portant inscription au titre des monuments historiques
du Couvent de l'Annonciation, à 20238 Morsiglia (Haute-Corse)

Signature :



— Périmètre de la protection au titre des monuments historiques (foncier bâti et non bâti)

